OFFRE D'EMPLOI

DIVISION – PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS

Service des travaux publics

Journalier / journalière – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs

Poste temporaire

Nature et caractéristiques de la fonction

Sous la responsabilité du contremaître - Parcs et espaces verts et/ou du contremaître - Plateaux sportifs, le journalier participe à divers travaux relatifs à l'entretien des parcs, des espaces verts, des terrains sportifs, des piscines et des équipements récréatifs. Il exécute toutes autres tâches requises au sein de son unité et des autres unités de son service lorsque requis.

Exigences

Formation

- Diplôme d'études secondaires (DES).

Expérience

- Posséder une expérience minimale de 1 à 3 ans dans un domaine directement pertinent.

Connaissances

- Connaissance des méthodes d'entretien des parcs, des espaces verts et du mobilier urbain.

Autres

- Détenir un permis de conduire valide / classe 3 ;
- Posséder une attestation de réussite du cours de sécurité sur les chantiers de construction.

Compétences et qualités personnelles

- Exécuter divers travaux manuels simples;
- Se servir d'un outillage non spécialisé;
- Maintenir l'ordre dans les lieux publics;
- Faire preuve de tact et de courtoisie;
- Polyvalence, débrouillardise et autonomie.

Sommaire des tâches

1. Plateaux sportifs

1.1. Voir à l'entretien des surfaces de jeux, infrastructures et équipements extérieurs relatifs aux parcs et plateaux sportifs;

1.2. Participer à l'ensemble des activités de montages et de préparation des événements spéciaux;

1.3. Compléter les rapports ou les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions;

1.4. Accomplir des tâches pour lesquelles il est jugé qualifié par son supérieur dans sa propre unité ou une autre unité lorsque requis.

2. Parcs et espaces verts

2.1. Entretenir, installer et améliorer les équipements tels que : mobilier urbain, clôtures, signalisation dans les parcs, luminaires et autres;

2.2. Entretenir les aménagements, les parcs et les espaces verts;

2.3. Effectuer la plantation, la fertilisation et l'entretien des pelouses, arbres, arbustes et massifs floraux;

2.4. Effectuer l'émondage, la collecte des branches et des feuilles et le déchiquetage;

2.5. Déneiger les passages piétonniers et les accès aux bâtiments municipaux durant la période hivernale;

2.6. Compléter les rapports ou les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions;

2.7. Accomplir des tâches pour lesquelles il est jugé qualifié par son supérieur dans sa propre unité ou une autre unité lorsque requis.

3. Autres

3.1. Accomplir toutes autres tâches reliées à ses champs de responsabilité.

NOTE

L'exécution des tâches reliées à l'emploi doit respecter les normes et les pratiques en vigueur. Les équipements prévus par l'employeur pour assurer la santé et la sécurité au travail doivent être utilisés.

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Horaire de travail et avantages sociaux

La semaine régulière de travail est de quarante (40) heures par semaine, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi.

Le salaire et les avantages sociaux respectent les dispositions de la convention collective de travail en vigueur. Le taux horaire pour l'année 2017 est établi à **22,41 $.**

Date d'entrée en fonction

Mai 2017

Période d'affichage

Du 10 au 24 février 2017

Inscription

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire « offre de service » en ligne au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca sous l'onglet « Emplois » en indiquant le titre du poste convoité et **en joignant une lettre de présentation et leur *curriculum vitae* avant 16 h 30 le 24 février 2017**, ou à nous faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
Ville de Vaudreuil-Dorion
190, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2L3

Équité en emploi

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à nous mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.